

LA GESTION DES RISQUES DANS LES BANQUES PARTICIPATIVES: Enjeux et perspectives

THE MANAGEMENT OF RISKS IN THE PARTICIPATIVE BANKS: Stakes and perspectives

ENNADIFI Imane

Doctorante

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Fès

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Economie, Finance et Management des
Organisations (LIREFMO)

Maroc

ennadifi.imane@gmail.com

AZOUGAGH Ahmed

Enseignant chercheur

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Fès

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Economie, Finance et Management des
Organisations (LIREFMO)

Maroc

ahmed.azougagh@usmba.ac.ma

Date de soumission : 14/07/2021

Date d'acceptation : 04/09/2021

Pour citer cet article :

ENNADIFI. I & AZOUGAGH. A (2021) « LA GESTION DES RISQUES DANS LES BANQUES PARTICIPATIVES : Enjeux et perspectives », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 4 » pp : 1 - 15

Résumé

L'émergence de la finance participative au Maroc s'est heurtée à plusieurs entraves, et ce malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics pour promouvoir cette industrie naissante, cela restait très insuffisant pour l'encourager. Par ailleurs, la variable évaluation du risque crédit constitue une déterminante de la décision de financement du fait qu'elle pèse lourdement sur le coût surtout avec les conditions d'exercices liées à la nature de ces produits participatifs, cette industrie risque d'être moins compétitif en comparaison avec leurs homologues conventionnels. Cet article traite les déterminants déployés par les banques participatives qui permettent d'évaluer le risque crédit mis en place dans le cadre d'un projet de financement.

L'avènement de la finance participative a permis l'essor de nouveaux projets innovants, surtout pour les start-up en phase d'amorçage. En effet, ces petites entreprises qui opèrent en grande majorité dans les nouvelles technologies ont des difficultés à trouver du financement ; la finance participative complète donc le processus de financement via les banques conventionnelles. Nous nous appuyons des facteurs de risque du modèle conventionnel comme construit théorique afin de transposer cette approche au niveau des banques participatives et de circonscrire les déterminants du risque de crédit au niveau de ces institutions participatives.

Mots clés : la finance participative; décision de financement; risque crédit; déterminants et critères d'évaluation du risque crédit; banques participatives.

Abstract

Emergence of participative finance in Morocco collided with several hindrances, and it in spite of efforts displayed by authorities to promote this rising industry, it remained very deficient to encourage it. Moreover, variable valuation of risks credit constitutes a decisive of the decision of financing due to the fact that it influences the cost heavily especially with the conditions of exercises linked to the nature of these participative products, this industry risks being less competitive compared with their conventional counterparts. This article treats determiners displayed by the participative banks which allow to assess risk credit set up as part of a financing plan.

The advent of participative finance allowed the development of new innovative plans, especially for start-ups in priming stage. Indeed, these small enterprises which operate in great majority in new technologies have difficulties found the financing; participative finance supplements financing process therefore via the conventional banks. We leant of conventional risk factors of the model as constructed theoretical to transpose this approach at the level of the

participative banks and to circumscribe the determiners of the risk of credit at the level of these participative institutions.

Keywords: participative finance; decision of financing; risks credit; determiners and criteria of valuation of risk credit; participatifs bancs.

Introduction

La servuction¹ bancaire a toujours suscité un grand intérêt auprès des différents acteurs économiques et responsables politiques de par son rôle incontournable dans le développement de la dynamique économique et appuie aux différents secteurs d'activité. Cette place prépondérante de l'étendue et de l'efficacité de l'industrie bancaire se doit d'accompagner les besoins aussi bien des entreprises que les particuliers ; dans cette configuration, et à l'instar de la crise financière de 2008. L'industrie de la finance s'est convergée vers de nouveaux modes opératoires afin de pallier l'alternative de financement propulsé par les banques conventionnelles « <https://www.revuechercheur.com/index/home/archive> ».

Ce nouveau paradigme a été renforcé par des expériences pilotées par des pays précurseurs dans le domaine de la finance participative, en l'occurrence l'Indonésie et qui représente le système d'étalonnage de la véracité de cette alternative de financement basé sur les préceptes coraniques et qui vise la dynamique économique et sociale dans des logiques gagnant-gagnant plutôt que la recherche de profit par l'instauration d'un taux d'intérêt relatif au coût de l'argent mobilisé par les banques conventionnelles lors d'une opération de financement.

À noter que la stratégie financière des banques conventionnelles se base essentiellement sur le calcul du risque et la maximisation des profits (retour sur investissement et VNA) ; alors que la finance participative en tant qu'acteur actif dans la dynamique économique permet d'instaurer une alternative de financement permettant une sécurité sociale entre les différentes couches de la population est être au service d'une structure quel que soit leur taille. Il s'agit donc plus d'un concept qui privilégie la finalité du financement et les conséquences directes sur les bénéficiaires ; plutôt que la minimisation du risque et la maximisation de profit (banques conventionnelles).

En se référant à l'importance accordée au système financier et sa flexibilité (organisationnel, réglementaire, fiscal et managériale), il est indéniable de concorder l'importance de la dynamique économique par appui et accompagnement du secteur privé et public à la modernisation du système financier et à sa capacité de participer activement dans l'attractivité des investissements directs étrangers et de jouer son rôle majeur dans la paix et les comités sociaux. Il s'agit d'un vecteur horizontal qui permet d'épauler les différents chantiers de restructuration et de développement aussi bien micro que macro-économique.

¹ Production du service

Le Maroc de par sa position géopolitique (point de liaison entre l'Afrique et l'Europe) a pu bénéficier de l'expertise des pays précurseurs en matière de système financier via la ratification des conventions et accords internationaux. Cette orientation stratégique basée sur l'ouverture sur l'international lui a permis de capitaliser les acquis au niveau de l'exercice du métier et d'implémenter une culture basée sur la modernité, la compétence et l'efficacité du service bancaire et de son système bancassurance ; ainsi il occupe la deuxième plus grande place en Afrique est la première dans la région MENA.

L'étendue géographique du système financier marocain conjugué avec des outils de mise en application du service bancaire est appuyée par une compétence multiculturelle du capital humain, ont été des bases solides pour le lancement de nouveaux modes de financement afin de substituer le compléter la finance conventionnelle ; en revanche, l'essor de la finance participative n'est rendu effectif qu'à partir de 2007. Parmi les paramètres qui peuvent être à l'origine de cette entrave (essor effectif de la finance participative), nous listons les actions issues des lobbys qui protègent les banques conventionnelles. Nous nous intéressons dans cet article plus particulièrement à l'évaluation du risque crédit de la finance participative dite aussi alternative ou islamique afin de relater l'importance de ce paramètre dans le développement de ce système financier est aussi illustré dans une logique prédictive les perspectives de sa croissance (état des lieux et perspectives).

L'étendue de la finance participative s'est confirmée suite à sa capacité à résister à la crise mondiale « 2008 » et ainsi elle lui a permis d'être une alternative efficace à la finance conventionnelle. Par ailleurs, le Royaume du Maroc est considéré comme l'un des pays musulmans les plus ouverts culturellement, et ce en raison de son positionnement sur de nombreux continents, et aussi pour ses bonnes relations politiques et économiques. L'expérience des banques participatives n'a pas été concluante lors de son lancement, vu la cherté des produits, le manque de communication de masse qui permet de rapprocher ce concept par la promotion de ses produits et services commercialisés et enfin l'absence d'un cadre fiscal approprié ont été les principaux facteurs de retardement.

Cette situation a participé négativement à l'émergence de ce mode de financement et en l'occurrence auprès des particuliers. Dans cette configuration, **la problématique de l'évaluation du risque crédit qui représente la pièce maîtresse de la décision de financement**. En plus de sa participation dans la dynamique économique, les banques

participatives jouent un rôle social. Ainsi, les soubassements théoriques associés à notre problématique peuvent être comme suites :

- **Quel est le contexte d'apparition des banques participatives au Maroc ?**
- **Quel est le mode opératoire et processus de fonctionnement des banques participatives ?**
- **Quelles sont les règles de gouvernance appliquées aux banques islamiques ?**
- **Quelles sont les différentes pratiques permettant d'évaluer le risque crédit ?**

Pour répondre à ces questionnements, nous adoptons la structure méthodologique suivante : la première partie traitera le contexte d'apparition de la finance participative aussi bien dans le monde qu'au Maroc ; alors que dans une seconde phase nous apportant un éclairage sur le fonctionnement des banques participatives, ainsi que les critères d'évaluation du risque crédit. En tandem avec ces deux parties, et à la fin de cet article, nous présenterons les critères les plus significatifs en matière de gestion de risque dans les banques participatives. Après réponse à la problématique, nous introduisons les perspectives de la thématique traitée pour des éventuelles recherches liées à la gestion du risque de crédit dans les banques participatives.

1. Contexte et cadre référentiel des banques participatives au Maroc

Suivant le panorama historique, la finance participative « finance islamique » est référencée comme étant une « une niche exotique », du fait qu'elle est limitée à la population musulmane (G. Causse, 2010), en plus de ses dimensions capitalistes, elle dispose de vocations morales et socialement responsables (F. Guéranger, 2009), par ailleurs, la finance participative se veut un modèle à fois éthique et rentable, puisqu'il s'appuie sur les facteurs éthiques, moraux, sociaux et religieux. Par ailleurs, il encourage l'honnêteté, la confiance, au respect d'autrui et à la justice sociale². Aussi, mis à part le financement qui est le principe fondamental du capitalisme, elle veille au facteur éthique et au respect des valeurs individuelles et collectives³.

À noter que le système financier marocain a longtemps était fermé aux banques islamiques internationales, d'ailleurs plusieurs d'entre elles et depuis une quinzaine d'années ont demandé de rejoindre le circuit bancaire marocain, mais inutilement devant l'inacceptation des autorités monétaires marocaines.

Le caractère tabou associé à la finance islamique a suscité un dialogue collectif et a permis à ce que l'apparition des banques participatives au Maroc est désormais une vérité. Et ce du fait que

² Hichem Hamza, Sana Guermazi-Bouassida, Financement bancaire islamique : une solution éthique à la crise financière

³ Fredj JAWADI, La finance islamique est-elle à l'abri de la crise financière globalisée ?

Bank Al-Maghreb s'est enfin inclinée devant les pressions du marché bancaire en annonçant dès le mois d'octobre 2007 l'introduction des produits islamiques conformes aux règles de la Charia appelée « **Produits alternatifs** ».

La banque centrale marocaine a insisté sur l'obligation de nommer ces produits "produits alternatifs" en évitant l'adjectif « **islamique** », aussi il a interdit toute référence aux principes de l'islam pendant les campagnes de promotion et de publicité (El Meziane, 2013), ainsi, elle a collaboré avec un groupe professionnel des banques marocaines (GPBM) afin de façonner un guide expliquant la manière de commercialisation de ces produits alternatifs. Également ce guide contient la consigne suivante : *"Aucune mention de nature religieuse, telle que halal, fukah, fatwa, islamique, Shari'a, conseil religieux..."*.

Malgré l'intérêt porté par les clients et prospects aux produits issus de la finance participative, cette nouvelle a eu beaucoup de difficultés à s'installer comme alternative aux financements conventionnels. Les contraintes sont multidimensionnelles et qui associent le volet commercial, fiscal et l'appréhension de ce concept ; nous listons à ce niveau les éléments saillants :

- **La non-conformité à la Charia** : le gouvernement marocain a opté pour des guichets alternatifs, et ce en créant des fenêtres dans des banques conventionnelles marocaines, mais cette formule a été remise en cause par les organismes de la Sharia Board, à cause de ses ressources qui ne sont pas Halal.
- **La cherté des prix** : la rémunération du crédit au niveau des banques islamiques repose sur le prix fixé et définitif et qui ne peut donner lieu à aucune révision, à l'encontre, les banques conventionnelles utilisent un taux d'intérêt variable. Cette différence génère des marges supplémentaires à assumer par le client et qui dépasse de loin les intérêts supportés dans le cas d'un financement conventionnel, la charge fiscale due au manque de la neutralité fiscale pour ces produits alternatifs l'augmenté aussi la rémunération bancaire, ce qui a rendu ces produits plus chers, la logique commerciale se fonde sur le principe qu'un nouveau produit doit être attractif, il doit être commercialisé à un prix compétitif et aux mêmes conditions du marché pour assurer sa pérennité. (EL OMARI ALAOUI et MAFTAH, 2012).
- **Le manque des compétences** : l'accompagnement humain s'est accentué la mise en place par la majorité des universités marocaines des masters et des modules professionnels dédiés à la finance islamique ; afin de pallier aux besoins spécifiques des compétences nécessaires.

- **Absence d'une stratégie de communication promotionnelle** : La mise en place effective des produits alternatifs au Maroc a été initiée par l'accompagnement d'un guide⁴ indiquant les différents aspects de leur communication. Ce guide professionnel a été élaboré en accord avec les banques marocaines, son objectif d'éviter l'emploi de l'argument religieux lors de processus de commercialisation de tels produits (BAM, 2007).

- **Faible engagement du secteur bancaire** : la réussite des banques participatives dans les autres pays musulmans, articulés par une forte rentabilité a été une entrave pour les banques conventionnelles ; en effet ces dernières ont ressenti une menace de la part des banques islamiques, pour cette raison, elles se sont organisées en lobby afin d'entraver la création ou l'émergence d'un système bancaire participative.

- **Les contraintes fiscales** : Parmi les obstacles qui ont freiné le plus l'évolution des produits alternatifs au Maroc est le cadre fiscal non adapté à ces produits, en effet, le produit phare des solutions alternatives à savoir le contrat de la Mourabaha était très pénalisé du côté fiscal, il a été taxé doublement au niveau de la TVA et aux droits d'enregistrement du fait qu'il contient deux contrats de transfert de propriété.

Les trois circulaires de « **BANK ALMAGHREB** » et qui a été assez attendues sont enfin apparues à l'au Bulletin officiel, ils créent la nouvelle loi bancaire **103.12** des établissements de crédit et organismes assimilés, cette dernière a mis en place une panoplie des produits autorisés pour être mis en place, ces produits sont *Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba, istisnaa et Salam*, aussi, elle a fixé les modalités de leur commercialisation, les conditions des dépôts pour les clients, et la procédure d'octroi des agréments.

1.1. Processus de fonctionnement et mode opératoire des banques participatives au Maroc

Les principes régissant les banques participatives sont largement différents de celle qui régit la finance conventionnelle, en effet, ces institutions islamiques sont fondées sur différentes sources à savoir Coran⁵, de la Sunna⁶, de l'Ijma, du Qiyas et d'Ijtihad.

⁴ Guide d'orientation de la communication par les établissements des crédits des produit alternatifs (réunion de la DSB et l'APESF 26 octobre 2007).

⁵ Livre saint

⁶ Pratiques du prophète Mohamed

Ces règles chariatiques pratiquées par les banques islamiques insistent sur l'interdiction des taux d'intérêt, de la spéculation, de la titrisation, le manque de transparence et la prise de risques excessive dans les opérations financières.

Dans un autre sens, la finance islamique est une finance fonctionnant d'une manière à la fois participative et solidaire, c'est un modèle d'investissement socialement responsable qui permet de financer tous les secteurs d'activité qui sont conformes aux préceptes de l'islam, de favoriser le bien-être des membres de la société, à travers la protection de leur fois, de leur vie, pour être plus rentable et créer le maximum de richesse.

Le système financier islamique repose sur cinq piliers suivants :

- *L'interdiction de la Riba :*
- *Le partage des profits et pertes :*
- *L'interdiction de l'incertitude (Gharar) :*
- *L'interdiction de la spéculation (Maysir) :*
- *L'interdiction de l'investissement illicite :*

À travers la promulgation de la loi 103.12 la banque centrale marocaine a autorisé la mise en place des produits participatifs au Maroc, en effet, cette loi a autorisé cinq produits parmi les produits les plus répondus au niveau mondial.

Ces modes de financement peuvent être regroupés en deux parties distinctes, la première partie rassemble les contrats de financement participatif reposant sur le principe de partage des profits et de pertes comme la Musharaka et la Mudharaba, la seconde partie rassemble seulement les moyens rattachant au financement de la dette notant à titre d'exemple Mourabaha, Salam et Istisnaa, et la dernière catégorie est la catégorie est les contrats de vente -location à savoir IJARA.

Le tableau⁷ figurant ci-dessous définit les modes de financement et énumère les formes possibles de chaque instrument :

⁷ Tableau élaboré par l'auteur

Tableau 1. Modes de financement des banques participatives

<i>Type de Contrat</i>	<i>Instrument financier</i>	<i>Définition et caractéristiques</i>	<i>Les formes possibles</i>
Les contrats de financement participatifs	- MOUDARABA - MOUCHARAKA	- MOUDARABA : C'est un contrat mettant en relation une ou plusieurs banques participatives (Rab le Mal) qui fournissent le capital en numéraire et/ou en nature et un ou plusieurs entrepreneurs (Moudarib) qui fournissent leur travail en vue de réaliser un projet. - MOUCHARAKA : C'est un contrat ayant pour objet la participation, par une banque participative, à un projet, en vue de réaliser un profit. Les parties participent aux pertes à hauteur de leur participation et aux profits selon un prorata prédéterminé.	Les formes de la MOUDARABA : - Limité ou restrictif : relatif à une opération précise. - Illimité et non restrictif : elle s'applique au moment que le Moudarib est libre d'agir. Les formes de la Moucharaka sont : - La Moucharaka définitive ou Tabita : c'est lorsque l'établissement bancaire et le client sont partenaires jusqu'à la fin de la durée du projet. -La Moucharaka dégressive ou Moutanakissa : c'est lorsque reprend progressivement son apport selon l'état d'avancement du projet, et à la fin, le client devient propriétaire unique du projet.

Source : Tableau élaboré par l'auteur

1.2. La gouvernance des banques participatives

Les règles appliquées aux banques participatives sont issues principalement de deux sources, en premier lieu celles afférentes aux banques conventionnelles relevées des théories anglo-saxonnes des organisations et en second lieu on trouve la règle résultante de la loi islamique.

Ces règles chariatiques reposent sur les préceptes de l'islam à savoir la loi islamique (Charia) sa jurisprudence (Fiqh) et sa tradition (Sunnah), elles d'appuient plus particulièrement sur le concept de « *Droit de propriété* » lié à la notion de travail, l'héritage et l'échange, à travers la l'utilisation rationnelle du capital afin de garantir le meilleur enrichissement à la fois personnel

et commun⁸, et aussi par un rapport équitable des cocontractants face à l'incertitude et au risque (maysir).

Le mécanisme de fonctionnement des banques participatives consiste à intervenir dans ses différentes opérations bancaires soit par « la participation » ou bien par « le financement » de ces opérations, et par la suite, la rémunération perçue est déterminée en fonction de sa nature d'intervention dans la transaction. C'est pourquoi le mode de financement participatif ne reconnaît pas l'argent comme étant un bien à part entière ; par ailleurs, il rejette toute idée d'intérêt, assimilée au prix de l'argent, d'où la prohibition du Riba. Ainsi, la monnaie n'est qu'un moyen d'échange et non pas un objet de transaction⁹.

Les produits qui sont offerts par ces banques doivent respecter à la fois les principes auxquels obéit la finance islamique, et qui constituent les fondements de base et aussi les contraintes imposées par la gouvernance des banques conventionnelles.

À noter que l'environnement dans lequel opèrent les banques islamiques est constitué par des normes, des valeurs et aussi par des prohibitions religieuses, ce qui limite les activités de ces banques. La Charia a pour mission de préciser les comportements et les actions adaptées à la loi islamique, de plus, il détermine les conditions de ce domaine fluctuant quel que soit pour les organisations que pour les individus exerçant dans l'espace musulman. Ce dernier supervise constamment ces comportements et les contrôle d'une manière intense (Siagh 2001).

Par ailleurs, les banques participatives, en plus du respect des principes de la charia, elles doivent tenir de satisfaire les contraintes de la rentabilité classique. De même que les institutions financières, les banques participatives doivent travailler continuellement sur le marché pour dégager des revenus lui permettant de couvrir ses charges et garantir un rendement acceptable aussi bien pour les actionnaires que pour les clients.

2. Problématique traitée

Le principe du système bancaire étant d'apporter un moyen de financement aux différents agents économiques. Par conséquent, les institutions financières se doivent de s'assurer de leur placement par la mesure du risque inhérent aux différents aléas et facteurs « endogènes lié à l'activité de l'entreprise et de son développement, et exogène qui relèvent de l'environnement ». En partant de ce constat, l'approche de cet article sera focalisée sur la question suivante : **Quels**

⁸ Martens (2001)

⁹ Razane Chroqui, « De la gouvernance des banques islamiques au Maroc », April 2015

sont les indicateurs de mesure de risque client qui sont mobilisés par les banques participatives lors du traitement d'un dossier de financement ?

Nous associons à la problématique les hypothèses suivantes :

H1 : les états de synthèses représenteraient le principal moyen d'évaluation de la solvabilité et influencerait par conséquent la décision de financement.

H2 : les critères associés au secteur d'activité et du potentiel des marchés seraient des déterminants dans la décision de crédit

H3 : les paramètres qualitatifs « style de management, compétence de l'équipe dirigeante » permettraient de renseigner le risque client même à faible niveau pour la prise de décision.

H4 : Il y a des banques qui accorderaient des crédits aux entreprises qu'avec (des hypothèques) ou des garanties personnelles.

3. Résultats escomptés

En nous référant aux différents écrits scientifiques et fondement théorique, nous avons relevé deux approches en termes d'évaluation du risque crédit.

3.1.Éléments quantitatifs liés à l'évaluation du risque crédit

Ainsi, les critères tangibles et quantitatifs pris en considération nous renseignent sur les quatre volets de l'entreprise à savoir :

Les ratios de structure, qui sont établis à partir du bilan et montrent et démontrent les évolutions favorables ou défavorables, font référence à l'endettement, à la santé financière, aux dettes et aux immobilisations corporelles de l'entreprise. L'objectif étant de pouvoir dégager une photographie claire sur la capacité de l'entreprise à pouvoir honorer ses dettes à moyens et à long terme et à simuler ses forces à pouvoir s'endetter et à rembourser dans une logique d'autofinancement ou de capacité à absorber les encours exigés et non honorés par ses hypothèques et ses biens de valorisation.

Les ratios d'exploitation, qui ont plus tendance de renseigner sur le court terme et la bonne gestion de l'entreprise ; aussi, sur la capacité de l'entreprise à réaliser un équilibre financier entre les besoins en fonds de roulement et le fonds de roulement disponible. Ceci prend effet, à partir des délais de paiement (entrée) et dettes exigibles (sorties).

Les ratios de gestion, qui complète les ratios d'exploitation, mais en tendance à se focaliser sur la valeur ajoutée, la marge brute et les frais financiers. Il y a lieu de remarquer que les écarts

dégager part la gestion des besoins d'exploitation induite à ce que ces ratios de gestion peuvent être non seulement intéressants, mais très utiles pour assurer un équilibre financier entre les disponibilités et les exigences.

Les ratios de rentabilité, ce sont les critères les plus importants en matière de financement puisqu'ils ont une relation directe avec la capacité de l'entreprise à maintenir ses remboursements dans le temps, les quatre éléments qui les composent sont la marge brute, le chiffre d'affaires, les investissements et les dettes bancaires.

3.2. Éléments qualitatifs se référant au capital humain

Les critères qualitatifs qui sont issus de la capacité de l'équipe dirigeante à piloter l'activité de l'entreprise et de garantir sa pérennité sont des aspects jugés importants dans la prise de décision lors d'un financement par les banques participatives.

3.2.1. Style de management

Cet aspect concerne la volonté effective de l'équipe dirigeante à mettre en place des processus organisationnels permettant de développer des compétences des collaborateurs « autonomie, leadership, management participatif... »

3.2.2. Organisation et gestion

Concerne le mode opératoire de l'entreprise, assez souvent les dirigeants mettent en place un système organisationnel qui privilégie la centralisation des pouvoirs. En plus des outils de gestion, les critères relevant de l'identité, la culture d'entreprise, management des hauts potentiels sont pris en considération dans l'évaluation qualitative du risque crédit.

Conclusion

L'évaluation du risque relative aux dossiers d'investissement représente une étape cruciale dans le processus d'études et de financement au sein des banques participatives. La due diligence suit une organisation stricte allant du dépôt de la demande client à la décision formulée par le comité qui a la charge de statuer sur les dossiers d'investissement.

Suite aux différents écrits et fondements théoriques, le processus d'évaluation du risque crédit se base sur l'utilisation des critères internes sous forme de ratios d'analyse de la solvabilité, liquidité, structure et rentabilité qui ont permis d'apprécier la situation financière de l'entreprise. En rapport avec cette analyse formelle réalisée par le biais des outils de scoring permettant ainsi de quantifier le risque crédit. Ces critères surnommés qualitatifs ont une liaison avec la qualité de l'entrepreneur en termes d'historique d'investissement et de remboursements

des échéances précédentes, de sa qualité de gestion et de sa notoriété sur le marché qui compose son secteur d'activité.

En guise de conclusion et en rapport avec notre problématique, nous pouvons confirmer que la nécessité d'intégrer d'autres critères mis à part les critères actuels utilisés et qui ont plus une liaison avec la gestion et la finance de l'entreprise, la nécessité d'autres critères comme la valeur actuelle ou le TIR peuvent considérablement être utiles pour avoir une visibilité pas juste sur le passé de l'entreprise, mais plutôt sur le futur de l'entreprise et ainsi pouvoir apprécier aisément le risque allié au dossier d'investissement. Pour mettre en application les autres critères qualitatifs, il faut se doter d'une base de données des connaissances et des historiques sectoriels afin de réaliser un benchmark dans le temps. Donc les critères actuels sont limités et l'utilisation d'autres critères qualitatifs est obligatoire ; néanmoins un système d'information doit être mis en place pour pouvoir les appliquer.

BIBLIOGRAPHIE

AL-KHAWARIZMI Group, Les Sukuks, une nouvelle alternative de financement pour le Maroc 28 décembre 2012. Note circulaire n° 717 tome 2, section II, sous-section I- C-2. Page 95

DINAR IBRAHIM et JOUDAR FADOUA, l'imposition des produits islamiques : Un enjeu majeur.

El Kettani, O. (2016), "la problématique de la formation en finance islamique", presented at the conférence nationale les banques participatives et le développement de la finance islamique : l'expérience marocaine, Faculté d'Al Ouloum Chariaa, Essemara.

GHIZLANE CHIHAB, HAMZA ZOUHAIR et LAKHYAR ZOUHAIR, la finance islamique : l'évolution de la banque islamique : cas du Maroc

Guide d'orientation de la communication par les établissements des crédits des produits alternatifs (réunion de la DSB et l'APESF 26 octobre 2007.

Hichem Hamza, Sana Guermazi-Bouassida, Financement bancaire islamique : une solution éthique à la crise financière.

MZID. W, Directeur de la Banque Zitouna Tunisie, (2010) « La Finance islamique : Principes fondamentaux et apports potentiels dans le financement de la croissance et du développement » Papier.

Radi, B. and Bari, I. (2012), "Les produits financiers alternatifs au Maroc : Pratique et perspectives", La Revue des Sciences de Gestion, Vol. N° 255-256 No. 3, pp. 153 – 159.

Razane Chroqui, « de la gouvernance des banques islamiques au Maroc », April 2015

Saadallah, R. (1996). Le financement islamique : Concept et principes généraux. Institut Islamique de Recherches et de Formation Banque Islamique de Développement, 37, 14-30.

Said EL MEZOUARI et Mohamed LOTFI, La Finance islamique au Maroc entre réticence de la demande et perspectives de développement.

<https://www.revuecca.com/index.php/home/issue/archive>